

Ref Ville : G5/fl/PUN-2022-2-HORS ENTITE
DPA : 10005508
DGO4 : F0412/55035/PU3/2022/1/FD

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT.

Concerne la demande de la SA LUMINUS, dont le siège social est situé Boulevard Roi Albert II, 7 à 1210 BRUXELLES en vue d'obtenir un permis unique de classe 1 pour construire et exploiter 2 éoliennes et une cabine de tête sur la plaine agricole au Nord de la E 19 à Le Roeulx, en extension du parc existant de 5 éoliennes sis sentier du Chien/E19-E42 n° s/n à 7070 Le Roeulx (Ville-sur-Haine).

Personne à contacter : Mme A. MATERNE.

Le dossier peut être consulté auprès de la Division Permis-Autorisations-Infractions à partir du :

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de la clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées au
Le 28/01/2022	Le 11/02/2022	Place Communale, 1 à La Louvière, le 14/03/2022 à 11 h	Collège Communal de et à 7100 LA LOUVIERE et/ou environnement@lalouviere.be

Le Collège Communal,

porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée et qu'une étude d'incidence est requise pour ce dossier.

Cette demande est relative à des actes et travaux visés à l'article D.IV.22, 7^o du Code du Développement Territorial (équipements destinés aux activités à finalité d'intérêt général liées à l'énergie renouvelable). Le projet déroge au plan de secteur (zone agricole).

Les Fonctionnaires Technique et Délégué sont l'autorité compétente pour statuer sur la présente demande de permis unique.

L'enquête publique est organisée conformément aux articles D.29-1 à D.29-19 et R.41-6 du Livre 1er du Code de l'Environnement.

Une enquête est sollicitée sur le territoire de la ville de La Louvière parce que la commune est inscrite dans le périmètre de 5 km autour du projet dans lequel des nuisances, dangers ou inconvénients sont potentiellement envisageables, vis-à-vis de l'homme et/ou de l'environnement.

Des explications techniques sur ce projet peuvent être obtenues auprès :

- du Fonctionnaire Technique du Service Public de Wallonie – Département des Permis et des Autorisations – Place du Béguinage, 16 - 7000 Mons - 065/32.82.05.
- du Fonctionnaire Délégué du Service Public de Wallonie – DGO4 – Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine et Energie - rue de l'Ecluse, 22 – 6000 CHARLEROI – 071/65.48.80.

La Louvière, le 28 janvier 2022

Le Directeur Général,
R. ANKAERT

Le Bourgmestre,
J. GOBERT